



# **Commission d'évaluation de l'enseignement collégial**

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Efficacité du système d'assurance qualité**

**du Cégep de Sept-Îles**

Mai 2022

Québec, le 5 juillet 2022,

Monsieur David Beaudin  
Directeur général  
Cégep de Sept-Îles  
175, rue de la Vérendrye  
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système  
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 25 mai 2022, du suivi transmis par le Cégep de Sept-Îles, le 24 janvier 2022, concernant deux recommandations émises dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de mai 2018, la Commission avait notamment recommandé au Collège :

- de mettre en œuvre sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes de façon à assurer l'amélioration continue de l'ensemble des dimensions de ses programmes d'études;
- de mettre en œuvre, à la formation ordinaire comme à la formation continue, un mécanisme de vérification des épreuves finales de cours pour s'assurer que l'évaluation atteste l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés.

Concernant la première recommandation, le Cégep de Sept-Îles a adopté une *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études* (PIGEP) le 19 février 2020. Cette politique présente un mécanisme d'évaluation continue des programmes qui consiste à analyser un ou deux critères par année, de telle sorte qu'un cycle d'évaluation est complété au terme de cinq années. La politique prévoit que les comités de programme rédigent des portraits annuels d'évaluation continue des programmes et les déposent à la Direction des études qui, au terme du cycle, produit un rapport synthèse soumis à la Commission des études, pour recommandation, puis au conseil d'administration, pour adoption. Il est prévu que le suivi des recommandations soit assuré par la transposition des ajustements à effectuer en objectifs au plan de travail des comités de programme.

L'année scolaire 2020-2021 a été la première année de mise en œuvre de la nouvelle PIGEP. Afin de permettre une meilleure appropriation de cette nouvelle politique, les critères qui devaient être analysés en 2020-2021 ont été reconduits en 2021-2022. Tous les programmes doivent procéder à l'évaluation de leur(s) premier(s) critère(s) et, le cas échéant, formuler des recommandations d'ici juin 2022. Le Collège a établi un calendrier d'évaluation jusqu'en 2029-2030 afin de permettre aux différentes équipes-programmes de bien planifier leurs travaux d'analyse. Puisque le Collège n'a pas complété un cycle d'évaluation, la Commission estime que l'efficacité du mécanisme ne peut être démontrée entièrement. Elle lève toutefois la recommandation et le prochain cycle d'audit sera l'occasion, pour la Commission, d'apprécier l'efficacité de ce mécanisme et, pour le Collège, d'en témoigner.

Concernant la deuxième recommandation, la Direction des études a procédé à divers ajustements relatifs à l'analyse des plans de cours. Les professeurs disposent désormais d'un nouveau gabarit pour élaborer leurs plans de cours. Les conseillères pédagogiques font l'analyse de ces plans à l'aide d'une grille qui a été bonifiée par l'ajout d'une section portant sur le pourcentage et la description de l'évaluation terminale de cours. Elles ont également recours à une grille d'analyse complémentaire qui vise à attester la conformité et l'efficacité des plans de cours. Les recommandations issues de leurs analyses sont transmises au professeur concerné et au responsable du département afin qu'ils apportent les ajustements nécessaires. Elles sont ensuite consignées dans une grille de suivi à l'intention de la Direction des études et résumées dans le rapport annuel du département dont le gabarit a été ajusté afin de clarifier les attentes de la Direction des études quant à l'analyse des plans de cours et au suivi des recommandations. Le Collège précise que les recommandations sont reconduites au plan de travail du département tant qu'elles n'ont pas été prises en charge. En outre, il prévoit que l'ensemble de ces outils soient également utilisés à la formation continue.

Par ailleurs, le Collège s'est doté d'une grille d'analyse pour s'assurer que les épreuves synthèses de programme permettent à chaque étudiant de démontrer qu'il maîtrise l'ensemble des compétences de son programme. Cette grille permet aux conseillères pédagogiques d'émettre des recommandations aux comités de programmes qui doivent procéder aux ajustements requis ainsi qu'à la Commission des études si les recommandations ont une incidence sur le cadre de référence de l'épreuve. Le Collège assure le suivi des modifications à apporter lors de rencontres annuelles et une section du rapport annuel des programmes permet désormais de faire état du suivi.

La Commission constate que le Collège dispose de mécanismes bonifiés pour s'assurer de la qualité des activités d'évaluation sommatives prévues au plan de cours. En outre, il dispose d'un mécanisme permettant d'analyser les épreuves synthèses de programme. Néanmoins, la démonstration du Collège ne permet pas de conclure, à ce moment-ci, que les autres instruments d'évaluation, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, sont analysés périodiquement, par une instance déterminée par la Direction des études qui encadre cette analyse et s'assure que les améliorations requises sont prises en charge. Pour cette raison, la recommandation est maintenue. La Commission souhaite être informée d'ici le **31 novembre 2022** des actions réalisées pour donner suite à la recommandation. Advenant que vous souhaitez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M<sup>me</sup> Claudia Pilote.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

***Original signé***

Denis Rousseau

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Ève Vaillancourt, directrice des études